

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 34

Artikel: La Fête des vignerons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut du sang-froid pour regarder en face « ces calamités de la société moderne, » qui font triompher les demeurants des vieux âges. — Quelques esprits effarés demandent tout simplement la restauration des pataches, des coucous et des coches. La statistique intervient, de son côté, et prétend nous démontrer que, « en moyenne, » les chemins de fer font moins de victimes que les diligences. C'est possible ; mais quand on a les deux jambes coupées, il faut un grand fonds de philosophie pour se consoler par « la moyenne. » — Les versions atténuantes ont toujours quelque chose de cruellement ironique. On nous dit que tel compartiment a été épargné ; que « seulement » une dame a eu le nez emporté par le choc. A côté des cadavres, un nez c'est peu de chose si vous voulez ; mais ce nez, insignifiant dans l'ensemble du désastre, a une grande signification peut-être dans la destinée d'une femme. Qui sait quels drames intimes peuvent être la conséquence d'un nez perdu à la bataille des chemins de fer. Voilà une femme belle et aimée : ôtez-lui son nez, un œil, mettez-lui une jambe de bois, et il est bien possible que toute son existence soit troublée. Vous aurez beau lui dire qu'elle est bien heureuse, et que les voyageurs du compartiment voisin ont été tués, elle n'appréciera pas son bonheur.

Il serait certainement d'un mauvais esprit d'encourager les sottes réactions qui tendraient à méconnaître les immenses bienfaits de la science et de l'industrie modernes ; mais il est bien permis de regretter que, en s'embarquant en chemin de fer, on ne soit pas sûr d'arriver tout entier à destination.

Ce que je trouve de plus triste, en cette affaire, c'est qu'il semble démontré que, à aucune époque, il n'y aura une sécurité sur les chemins de fer, et que la vie des voyageurs y sera toujours à la merci d'un incident ou d'un malentendu. Il faut donc forcément adopter les conclusions de la statistique et se confier « à la statistique. »

Au moins si notre vie est menacée, on pourrait bien nous épargner les vexations. Je me suis plaint il y a un mois des procédés du chemin de fer de la Porte-Maillet, qui me fait voyager en troisième classe quand j'ai pris un billet de première. — Depuis, j'ai encore vu qu'un voyageur qui avait usurpé une place de première avec un billet de seconde avait été condamné pour filouterie. — On ne me persuadera jamais que la Compagnie de la Porte-Maillet ait un droit qui m'est interdit.

Après avoir dit que le chemin de fer est une des plus glorieuses inventions du dix-neuvième siècle ; que cette locomotion est appelée à modifier l'aspect de la vieille Europe, ce n'est pas, je pense, une conclusion trop rigoureuse d'ajouter que l'autorité est tenue de protéger le voyageur qui, en l'état des choses, est un peu trop traité comme le colis.

Dans tous les cas, si quelques rétrogrades gémissent de cette infernale invention, ils trouveront peu d'écho parmi les aubergistes, les restaurateurs, les directeurs de théâtres, et en général tous ceux qui vivent du public. Nous sommes précisément dans la période de l'invasion ; il y a présentement à Paris autant de Prussiens, de Russes et d'Anglais qu'en 1814. Seulement, leurs allures sont plus pacifiques.

La Fête des Vignerons.

L'Observateur du Léman publié les lignes suivantes :

« Nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des décisions prises par la police de la fête des Vignerons pour assurer le bon ordre et l'agrément des estrades.

Nous lisons dans les instructions données aux gardes des estrades, que leurs fonctions sont celles-ci :

Diriger et aider poliment au public à se placer.

Contrôler les numéros des places réservées.

Maintenir l'ordre, interdire les stationnements dans les couloirs, empêcher de passer d'une catégorie de places à l'autre en croisant les barrières.

Défendre rigoureusement de fumer, ainsi que d'ouvrir des parasols et parapluies.

Donner tous les renseignements demandés.

En cas d'indisposition, aider les personnes malades, prévenir si cela est nécessaire un médecin de service.

Veiller à ce que le service de restauration se fasse sans bruit et sans cris pendant la représentation.

Nos lectrices pourront se consoler en voyant qu'aucun genre de chapeaux n'est interdit, moyennant que la forme n'incommode pas le voisin.

Il y aura en Plan, en face de la propriété de M. Ch. Neyroud, banquier, un stationnement pour les chars, avec hangar et fontaine.

Un dit à l'entrée de la Tour, afin d'éviter tout encombrement de circulation en ville.

Les musiques de Berne, Zurich, Lausanne, Lucerne et Schwytz arriveront dimanche soir.

A leur arrivée, le grand drapeau de Genève, de 625 pieds carrés, flottera sur la tour de St-Martin.

Rien n'a été épargné pour procurer à nos visiteurs tout le confort possible ; il n'y a pas jusqu'aux indispensables *water-clossets* qui ne soient à leur place sous les estrades et ailleurs, à proximité de la grande place.

Les danses auront lieu : place de l'Ancien Port, de l'Hôtel-de-Ville, des Trois Couronnes, rue d'Italie, en face M. Béraud. — A la Tour, devant la maison communale et maison Calame. — Au retour, au haut de la Croix-Blanche, à l'Etoile, aux Trois-Rois, à la Gare, au faubourg St-Antoine. »